

OCTROI D'UNE ALLOCATION D'INCAPACITÉ EXCEPTIONNELLE AUX ANCIENS COMBATTANTS AVEUGLES DE GUERRE

42. Aux termes de la *Loi sur les pensions*, les anciens combattants peuvent réclamer une allocation d'incapacité exceptionnelle si leur incapacité a été jugée totale. Cette allocation est versée à ceux que leur incapacité a laissés dans un état d'impotence ou dans un état de souffrance et de malaise continus, entraînant la perte de jouissance de la vie, réduisant leur espérance de vie, etc. Il existe cinq degrés d'incapacité exceptionnelle. Dans le cas des aveugles de guerre, le premier degré - cécité totale à laquelle s'ajoute une incapacité secondaire importante - rend admissible à l'allocation maximale, et le cinquième degré - capacité de compter ses doigts et de se déplacer dans des zones extérieures protégées - rend admissible à l'allocation minimale.

43. Le président de la Sir Arthur Pearson Association of War Blinded, M. Dorward, a porté à l'attention du Sous-comité les problèmes particuliers d'environ 160 aveugles de guerre. Ces problèmes résultent de la conjugaison de la retraite et du vieillissement avec la cécité. La plupart de ces anciens combattants ont trouvé un emploi, auprès de l'Institut national canadien des aveugles (INCA), ou dans un autre milieu protégé, parce qu'ils ne pouvaient pas faire concurrence aux voyants. Le monde dans lequel ils travaillaient se limitait à prendre tous les jours le même autobus pour aller au travail, à descendre au même arrêt et à passer leur journée entourés de personnes qu'ils connaissaient. Selon le témoin, "les amitiés que les personnes aveugles nouent dans leur milieu de travail sont les seules qu'elles aient. Les aveugles font partie d'une seule grande famille. Ils ne veulent pas se mêler à d'autres organisations." (Délibérations, 4:8) Une fois à la retraite, cependant, leur cécité a accéléré une diminution marquée de leur qualité de vie et de celle de leurs conjoints:

"Cependant, ces gens-là ont vieilli et ont maintenant pris leur retraite. Ils passent leurs journées chez eux. Ils ne veulent pas sortir parce que cela fatigue leurs épouses, qui sont aussi âgées qu'eux. Elles ont déjà assez à faire avec les courses, le ménage